Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service suisse d'enquête de sécurité SESE

Bureau d'enquête

Recommandation de sécurité No. 149

Date de la publication	28.04.2020
No. reg. du rapport final	2019062201
Déficit de sécurité	Le samedi 22 juin 2019, un train spécial photos, formé de l'automotrice Transports publics du Chablais (TPC) N° 2 et de la voiture N° 35, a fait arrêt peu avant la gare d'Exergillod dans la courbe du pont des Folles. Les passagers sont descendus pour prendre des photos avant de remonter à bord. Lors de l'arrivée en gare d'Aigle, il a été constaté qu'un passager manquait. Durant l'arrêt dans la courbe du pont des Folles, la victime s'est déplacée sur le côté gauche du pont. La raison pour laquelle la victime est tombée du pont n'a pas pu être déterminée par le SESE. La manière de procéder lors de l'arrêt dans la courbe du pont des Folles a conduit à une situation dangereuse. Cette situation a été aggravée consécutivement aux différents mouvements des véhicules, sans prendre égard à la présence des passagers, ainsi qu'à l'absence des contrôles réglementaires afin de s'assurer que tous les passagers soient à bord du train avant la reprise de la marche en direction d'Aigle. Facteurs contributifs: - L'absence de règles établies pour les arrêts particuliers en pleine voie; - La non-formation de l'accompagnateur de train aux activités exercées. Les prescriptions suisses de circulation (PCT) mentionnent que les gestionnaires d'infrastructure peuvent régler dans leurs dispositions d'exécution DE-PCT, les points d'arrêt particuliers. Les DE-PCT TPC ne mentionnent rien à ce sujet.
Recommandation de sécurité	Le SESE recommande à l'Office fédéral des transports (OFT)de demander aux TPC de compléter leurs DE-PCT afin d'y intégrer des règles concernant les arrêts en pleine voie.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Mise en œuvre. L'OFT confirme qu'un groupe de travail a été mis en place au sein des TPC afin de définir et créer un catalogue sur les points d'arrêt en pleine voie. Les travaux sont en cours. D'ici là, tous les trains-photos ou autres trains spéciaux voyageurs demandant des arrêts en pleine voie sont interdits aux TPC.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Rapport final Rapport de première information

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch